

DÉROULEMENT

À LA CATÉGORIE « A1, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Lorsque vos connaissances du code moto seront suffisantes, vous pourrez être présenté à l'épreuve théorique moto : "l'ETM".

Nous vous inscrivons à l'examen et vous donnons la convocation officielle, ou vous vous inscrivez en candidat libre.

Vous devrez ensuite vous rendre seul sur le centre d'examen choisi avec votre carte d'identité et votre convocation (lieu d'examen proche des agences : FRANS, VILLEFRANCHE SUR SAONE, MACON, LYON ...Mais nous pouvons vous inscrire partout en France)

Il faudra faire moins de 5 fautes à l'épreuve présentée en QCM de 40 questions (questionnaire à choix multiples).

Une fois le code moto validé, vous pourrez passer les épreuves pratiques, en commençant par le plateau, avoir une note de A ou B pour qu'il soit favorable puis obtenir la circulation dans les 5 ans et après avoir atteint le niveau exigé à l'examen soit un minimum de 21/27.

Afin d'atteindre le niveau exigé à l'examen, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra vous sélectionner afin de vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Nous vous proposerons une date d'examen prévisionnelle (car les dates officielles ne sont pas connus à l'avance) et un centre d'examen (Bourg foirail, Saint-Priest, Mâcon pour l'Ain, le Rhône et la Saône et Loire)

Vous recevrez votre convocation officielle du site de l'Etat « RDV permis » avec date et heure de l'examen.

Nous vous envoyons ensuite la convocation de l'auto école avec un rappel des documents obligatoires à présenter le jour J (carte d'identité, livret de conduite et permis, si permis acquis) Le formateur vous rejoindra sur place directement à l'heure de convocation puis vous accompagnera durant votre passage pratique à l'examen. Il sera présent sur la piste moto, lors de votre passage au plateau puis conduira l'inspecteur dans le véhicule école pour votre passage en circulation. L'expert vous évaluera sur la moto école. Vous serez équipé d'une oreillette comme lors de votre formation et l'expert d'un talkie-walkie.

Une fois l'épreuve terminée, il faudra aller sur votre compte personnel de « RDV permis » pour télécharger votre certificat d'examen provisoire. Le délai peut varier de 24 à 48 heures.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.